

DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2015

**Rapporteurs : M. BOILEAU
M. LAMY**

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015 (délibération n°1).

La lecture du Budget Primitif 2015 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Réelles	5 396 000,00 €	6 219 100,00 €
Ordres	857 100,00 €	34 000,00 €
Total fonctionnement	6 253 100,00 €	6 253 100,00 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	1 010 300,00 €	187 200,00 €
Ordres	64 000,00 €	887 100,00 €
Total investissement	1 074 300,00 €	1 074 300,00 €
<u>Budget total</u>		
Total global réel	6 406 300,00 €	6 406 300,00 €
Total global d'ordre	921 100,00 €	921 100,00 €
Total global	7 327 400,00 €	7 327 400,00 €

Le Budget Primitif 2015 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci à Messieurs LAMY et MULLER pour le travail effectué sur ce budget, qui ne compte pas moins de 70 pages, résumées sur une quinzaine de tableaux. Cette présentation est intéressante et compréhensible. Passons maintenant aux questions.

Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Nous regrettons tout d'abord que le vote du compte administratif 2014 n'ait pas été réalisé, empêchant d'effectuer dès le budget primitif la reprise des résultats de l'exercice précédent et laissant donc quelques zones d'ombres dans l'analyse du présent budget, d'autant que la comparaison est faite dans la présentation de cette séance avec l'exécution 2014.

Nous notons aussi que l'épargne brute tend à diminuer légèrement, impliquant une faible dégradation de notre capacité de désendettement. Si elle demeure pour l'instant dans des proportions raisonnables, la situation pourrait devenir problématique pour les prochaines années si la tendance observée venait à perdurer. Ceci nécessite d'autant plus de vigilance que le désengagement de l'État dans le financement des collectivités territoriales, et tout particulièrement du bloc communal, est plus que préoccupant, et que la communauté urbaine pourrait elle aussi être amenée à réduire son financement dans les prochaines années, même si ce n'est pas le cas lors de cet exercice. Il faudrait alors trancher entre une baisse de la qualité des services à la population ou une augmentation des impôts, et choisir le moindre de ces maux pour l'ensemble de la collectivité.

Dans ce contexte, d'ailleurs, nous notons que le virement à la section d'investissement, sans la reprise des résultats 2014 est relativement élevé (218 000 €). Si le choix de tout faire pour ne pas

trop réduire la voilure en matière d'investissements est louable, attention toutefois à ne pas faire cela au détriment des services.

La baisse globale des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par une baisse des charges de gestion courante, et plus particulièrement par une bonne gestion des dépenses d'énergie. Si c'est une bonne chose, il ne faut ni perdre de vue la sécurité des usagers des équipements municipaux ni oublier que les derniers hivers ont été plutôt cléments. Cela ne doit pas non plus masquer une augmentation importante de plusieurs prestations de services (comptes 6042 et 6188 en particulier). Des pistes sont-elles à l'étude pour résorber ces hausses ?

La réduction des frais de personnels s'explique par une baisse importante de la rémunération principale due au non-remplacement de départs à la retraite. En revanche, le compte 64118 laisse apparaître une augmentation des primes aux personnels. La politique salariale peut donc interroger quand elle consiste à augmenter par des primes la rémunération de chaque individu du fait que la masse globale de travail repose sur un plus petit nombre de personnes alors que le chômage de masse continue son ascension.

Pour en finir avec les dépenses de fonctionnement, nous notons une baisse de l'enveloppe globale des subventions aux associations. Si celle-ci se répercute essentiellement sur les associations extérieures à la commune, certaines associations ludréennes ne passent pas au travers. Pour autant, nous pouvons observer qu'une minorité d'associations voient quant à elles une augmentation très forte de leur subvention. Comment expliquer cela ?

Sur les recettes de fonctionnement, si le choix de ne pas modifier les taux d'imposition est un signe fort, notons toutefois que les recettes de la fiscalité augmentent, notamment par une hausse des tarifs des prestations de services qui ne constitue rien de plus qu'une fiscalité masquée. En outre, ce choix implique de faire peser le financement des services sur leurs usagers, bien souvent les plus fragiles, plutôt que sur l'ensemble de la collectivité.

Concernant la section d'investissement, nous constatons une forte baisse des dépenses consacrées à la voirie. Y a-t-il un lien avec les changements du mode de calcul dans l'attribution des enveloppes de la CUGN pour cette dépense ? Enfin, concernant l'acquisition de parcelles (opération 48) pourriez-vous indiquer à l'ensemble du conseil municipal quelles parcelles cadastrales sont concernées par les opérations sur les Coteaux, éventuellement par un courriel qui serait adressé à ses membres en amont de la présente séance, conscients que nous sommes que vous n'avez peut-être pas une telle information en votre possession dans l'immédiat.

En conclusion, conscients des difficultés auxquelles est confrontée la commune pour construire son budget mais parce que nous aurions fait certains choix différemment, nous nous abstiendrons sur le vote du budget primitif.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci pour ces remarques, que je considère pour la plupart très positives. Nous allons essayer de répondre à toutes les questions. Toutefois, avant de laisser la parole au rapporteur, je voudrais répondre à une de vos questions.

Vous parlez de primes au personnel, or il n'y en a pas dans les comptes du budget, je suis donc un peu surpris. Si vous parlez des indemnités, cela est différent. En effet, l'enveloppe d'indemnités qui augmente cette année, est destinée aux cadres venant travailler pendant les jours d'élections. Cette année, nous avons 5 scrutins : la consultation du 1^{er} février, les élections départementales de mars et les élections régionales en fin d'année. Je rappelle que ce ne sont que des prévisions.

Réponse de Monsieur LAMY :

En ce qui concerne le vote du compte administratif, nous avons choisi depuis de nombreuses années, de ne le présenter qu'en juin. En effet, si je remets le résultat dans le budget primitif, on aura un excédent et vous voudrez forcément mettre des dépenses en face.

Ce n'est pas notre politique. Les excédents de la section de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement afin de réaliser nos projets futurs sans recourir à l'emprunt.

Concernant l'épargne brute, elle diminue faiblement car nous avons les recettes nécessaires. Nous allons travailler à taux d'imposition constants et nous gérons au plus près, ce qui fait que la baisse de notre dotation de fonctionnement est absorbée par la diminution de nos charges. Comme vous l'avez indiqué, dans les années futures, il faudra choisir entre la diminution des services rendus aux usagers ou l'augmentation des impôts, afin de compenser la perte de dotation, mais ce n'est pas actualité.

Sur la section d'investissement, la somme indiquée pour la voirie correspond simplement à la voirie qui nous appartient au cas où des travaux seraient à réaliser. Cela ne concerne pas l'enveloppe voirie octroyée par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Pour finir, nous prévoyons toujours des lignes pour l'acquisition de parcelles cadastrales. Nous sommes toujours en train de regarder si des parcelles sont à vendre. Actuellement, nous n'avons pas connaissance de parcelles qui seraient à acheter.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci Monsieur le rapporteur. Je vais compléter.

Le budget de la commune de Ludres est un budget assez confortable à gérer encore cette année. Je rappelle que l'on perd 150 000 € de dotation en 2015, ce qui n'est pas négligeable, et quasi autant pour les rythmes scolaires. Voilà comment en deux décisions, on peut mener à mal les finances des collectivités. Pour Ludres, la marge existe encore. Mais je rappelle qu'en 2016, les dotations diminueront encore de 75 000 € voir 100 000 €, et d'autant en 2017. La marge que nous avons va donc diminuer voir disparaître. Il faudra donc faire des choix entre éventuellement l'augmentation des impôts, mais ce sera en dernier ressort, ou la réduction des services rendus, ce qui n'est pas évident à faire comprendre aux usagers. Quand on a la charge d'une telle commune, il faut analyser, regarder et observer pour essayer de faire les meilleurs choix et ensuite les assumer.

Concernant le compte 6188, il augmente sensiblement à cause du coût supplémentaire des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). En effet, l'année dernière, il n'y avait qu'un trimestre de comptabilisé. Cette année, il y en a trois.

Le compte 6042, quant à lui, correspond aux dépenses du restaurant scolaire. Le nombre d'enfants déjeunant à la cantine ne cesse d'augmenter ; nous avons donc prévu le budget en conséquence.

Je rappelle que dans le budget, dont je m'occupe depuis près de 20 ans, les dépenses sont toujours indiquées à la hausse et les recettes minimisées pour plus de sécurité afin d'avoir un budget équilibré et de qualité à la fin de l'exercice. Comme nous devons présenter un budget sincère et véritable, nous sommes obligés de nous approcher le plus de la situation réelle.

Concernant les subventions, trois associations en ont moins mais cela a été vu avec elles. Je remercie au passage les élus, adjoints et conseillers qui ont travaillé sur ce dossier. En effet, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Ludres (C.O.S.P.C.L.) avait encore de l'avance sur son compte et nous a donc demandé volontairement 2 000 € de moins. Je pense que c'est une belle participation de leur part, et je tiens à le souligner.

Le Comité de Jumelage, quant à lui, a également 2 000 € de moins de subvention. Sa trésorerie est saine et certaines opérations, envisagées en 2014, n'ont pas été réalisées.

A travers ces exemples, il faut se rendre compte que les demandes de subvention sont analysées avec la plus grande rigueur et la plus grande clarté en fonction des besoins.

Recourir aujourd'hui à la baisse des services, recourir à l'augmentation des impôts, je pense que ce sont des solutions à mettre en œuvre avec précaution et pédagogie. En effet, quand vous augmentez les impôts, c'est le pouvoir d'achat qui diminue. La réduction de services est peut-être possible avec une légère réorganisation de certains, mais cela peut provoquer de l'insatisfaction et des services de moins bonne qualité. Nous sommes encore une commune assez solide financièrement. Mais la ligne de conduite restera franchise, transparence, information et pédagogie dans les choix effectués et ils seront assumés car nous sommes des responsables.

Certaines communes augmentent leur taux d'imposition, et cela peut aller jusqu'à 30%. Les comptes des collectivités doivent être obligatoirement équilibrés, contrairement à ceux de l'Etat, sinon le Préfet prend le contrôle de la commune et il prendrait les mêmes mesures : augmentation de la fiscalité, notamment.

Je suis rassuré pour la commune de Ludres pour le futur. Néanmoins, nous sommes très attentifs aux recettes provenant des entreprises. C'est entre 65 et 69 % de recettes de fiscalité. Grâce à la clairvoyance de l'époque, force est de constater que les ressources de la ville proviennent des entreprises.

La non reprise du compte administratif n'amène pas de trouble dans l'analyse du budget. On compare des prévisions avec des réalisations, ce qui nous amène à être beaucoup plus juste. Simplement, vous n'avez pas l'indication du résultat. Il sera à peu près conforme à celui de l'année dernière. Ce résultat sera repris en juin. Pour que le résultat soit analysé aujourd'hui, il faut que le compte de gestion de la trésorière soit fait. Or, celle-ci n'est pas en mesure de faire tous les relevés de compte de gestion pour mars. Elle s'organise donc avec les communes pour élaborer un ordre. Nous les aurons prochainement et le compte administratif sera présenté en juin.

Concernant la Communauté Urbaine, la commune percevra comme les années précédentes. En effet, une part importante du reversement provient du passage en TPU. Cette somme est identique d'année en année depuis 2000. Pour ce qui est de la dotation de solidarité, si les règles d'attribution ne changent pas, le montant versé sera égal aux années précédentes.

Notre enveloppe de voirie octroyée par la Communauté Urbaine augmente cette année de 17 000 €. C'est une bonne nouvelle. Par contre, elle diminuera l'année prochaine. En effet, la Communauté Urbaine investissait les années précédentes jusqu'à 170 millions d'euros. Cette année, nous serons à 154 millions d'euros. L'année prochaine nous n'irons pas au-delà de 120 millions d'euros pour descendre à 90 millions d'euros dans deux ans.

La Communauté Urbaine, c'est 58 millions d'euros de pertes de dotations cumulées en 2017 ; on ne peut donc plus faire avec cette somme non disponible des investissements. La Communauté Urbaine est avant tout un investisseur et le fonctionnement notamment les charges de personnel sont inférieures aux communes. En effet, elle a moins de services à rendre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

- d'approuver le Budget Primitif 2015 arrêté aux chiffres ci-dessus.